SOCIETE ASN :

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

SOMMAIRE :

I. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION.....3

II. LES DROITS DE L'HOMME.....4

III. LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....5

IV. L'ENVIRONNEMENT.....7

V. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....9

I. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Organisation des Nations Unies
Monsieur le Secrétaire Général
Global Compact Office
NY 10017
NEW YORK

La société Alpes Savoie Nettoyage est une entreprise prestataire de services, dans le domaine de la propreté et du multiservices, implantée en région Rhône-Alpes depuis 1971.

Notre société adhère au Pacte Mondial et soutient ses principes depuis 2009.

A notre politique d'entreprise axée sur la satisfaction client, la santé et sécurité au travail, et l'environnement, nous ajoutons désormais des objectifs de responsabilité sociale et sociétale.

Le but de ces nouveaux enjeux est d'insuffler une dynamique à nos partenaires.

Ainsi, la société Alpes Savoie Nettoyage renouvelle son engagement envers les principes du Pacte Mondial pour l'année 2014, et entend les communiquer à tous ses collaborateurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos respectueuses salutations.

Le 25 juin 2014
Mr MARTINEZ Patrick
Président

II. LES DROITS DE L'HOMME

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

- La politique d'ASN dans le domaine des droits de l'homme :

Notre entreprise est une **société régionale,** dont la majorité des fournisseurs (produits, matériels) sont également implantés sur le **territoire français**, voire dans la même région.

Nous respectons donc fortement les valeurs et les droits de notre pays, et par extension : respect des droits, des libertés de chacun et répression des discriminations.

Notre **règlement intérieur inclut deux articles** concernant ces points : un article concernant la discrimination et un article concernant l'égalité de rémunération hommes / femmes.

III. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- La politique d'ASN concernant le droit de négociation collective:

ASN fait participer ses **élus CE /DP** (Comité d'Entreprise/ Délégués du Personnel) dans la mise en œuvre des modifications organisationnelles, techniques, ou humaines de l'entreprise. De même, les élus CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail) font partie intégrante de la mise en place de la politique de prévention des risques de l'entreprise.

Ainsi, des élections des délégués du personnel sont organisées régulièrement en cas de mouvement du personnel, et en cas de carence de places.

Les membres du **CHSCT** sont formés systématiquement, comme le prévoit la règlementation, durant l'année de leur élection, et sont acteurs de la politique Santé Sécurité de l'entreprise.

- La politique d'ASN dans le domaine des conditions de travail, du travail forcé et du travail des enfants :

ASN a mis en place en ce début d'année 2014 une **charte éthique et sociétale** concernant :

- **ses collaborateurs** : par le biais du respect des règles du code du travail notamment, par la promotion professionnelle des salariés, par la culture du dialogue, par le respect et la protection des informations personnelles.
- **ses fournisseurs** : par le biais d'une politique d'achat responsable et par des contrats équilibrés
- **ses clients** : par le biais du respect des contrats clients.
  Nous avons **un service après-vente technique** chargé de la gestion des réclamations clients. Le « SAV » informe le chargé de clientèle qui doit rappeler le client puis clôturer la réclamation dans un délai de 48h. L'ensemble est tracé et suivi au jour le jour.

- **l'environnement.**

- <u>La politique d'ASN dans le domaine de la discrimination en matière d'emploi et de profession :</u>

- Notre société est adhérente auprès de la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté). Cette fédération permet, entre autre, le conseil juridique des entreprises adhérentes, notamment la communication des grilles de salaires. En tant qu'adhérent, nous ne pouvons que respecter la bonne application de ces grilles et donc tendre à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- ***Discrimination hommes-femmes*** : l'emploi des femmes est favorisé dans les différentes catégories socio-professionnelles:

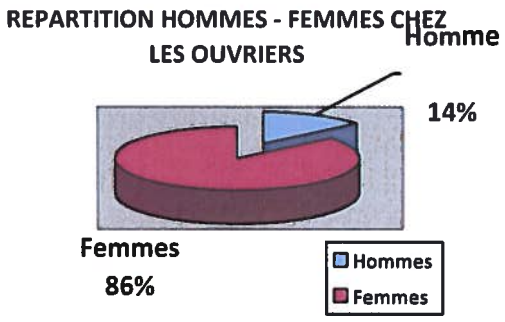

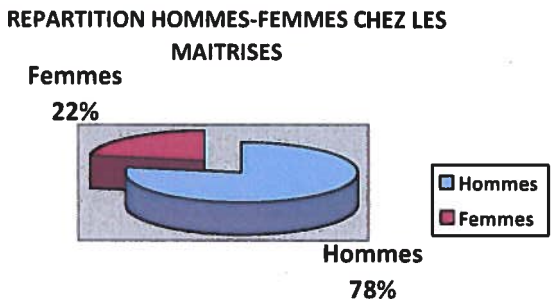

- Ainsi, l'évolution sur les trois dernières années du total du personnel féminin se présente de la manière suivante :

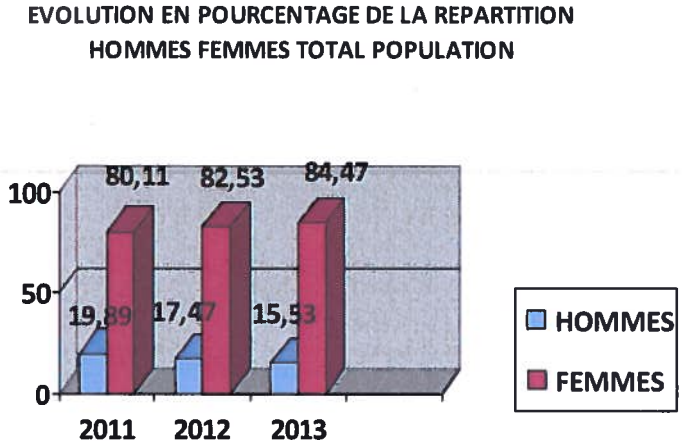

- ***Discrimination au niveau de l'âge*** : d'autre part, au 30/11/2013, la proportion de travailleurs dont l'âge est compris entre 51 et 60 ans est de 31% parmi les ouvriers, contre 26% pour la tranche 26-40 ans et 28% pour la tranche 41-50 ans.

- ***Discrimination au niveau de la nationalité*** : une part importante des embauches concerne des salariés de nationalité étrangère : 33% sont de nationalité étrangère (hors CEE et interne CEE) contre 67% de nationalité française, pour cette année 2013.

IV. ENVIRONNEMENT

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- La politique d'ASN concernant l'environnement:

- Depuis le début de l'année 2014, la société ASN met en place un ensemble d'**outils** permettant de **dématérialiser l'information afin de réduire la consommation de papiers**.

Des tablettes numériques sont utilisées par les encadrants afin de réaliser les contrôles qualité, ce qui réduit l'utilisation et la consommation de papier. Les rapports de contrôle sont transférés par mail ou consultés sur un espace client, avec arrêt de l'impression « papier » d'un rapport d'audit.

Suite à une réorganisation et un changement des systèmes d'impression, et de scan, complétée par une formation en interne, la transmission des informations bascule donc de plus en plus de manière numérique (scan, mail) entre services :
- les courriers entrants sont scannés au lieu d'être photocopiés
- les factures et bons de commande, bons de livraisons sont scannés et classés dans un dossier informatique, transmis par mail.

La consommation de fournitures administratives, dont la consommation de papiers (la plus grosse part de ce type de fournitures) baisse ainsi depuis ces trois dernières années :

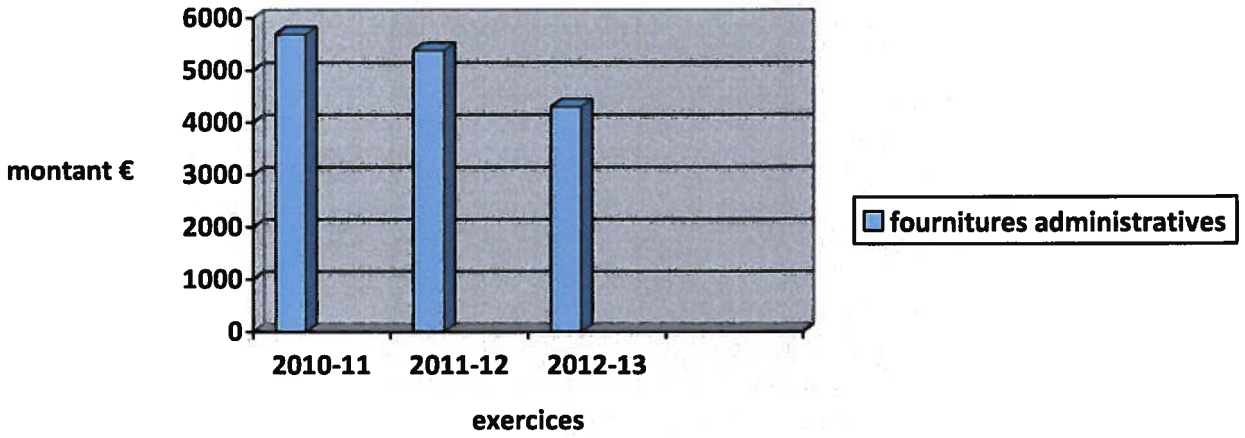

- Le maintien de la politique **d'utilisation de véhicules hybrides** depuis 2013 dans le parc automobile (entre 4 et 5% depuis 2013).

- La mise en place de **formations liées au risque routier en 2014 sur 100% des conducteurs de véhicules de société ou de fonctions** et l'objectif de poursuite en 2015 avec la formation à l'éco-conduite.

- L'optimisation des déplacements géographiques par des plannings de tournée et le suivi des dépenses de carburant annuellement.

Ainsi, la consommation de carburant se stabilise et tend à baisser, malgré un parc de véhicules relativement constant :

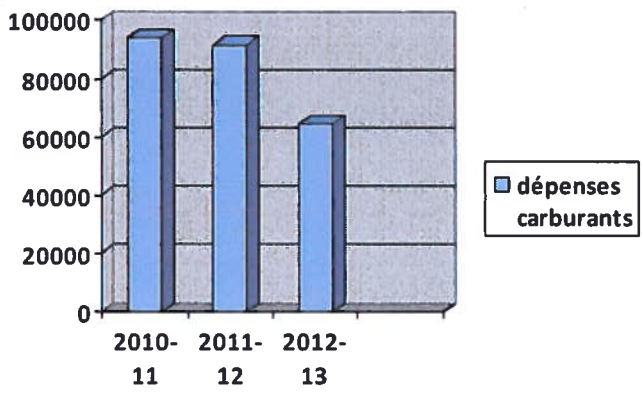

- La proposition de **produits ECOLABEL systématiquement dans les appels d'offres des sites clients pour l'entretien courant.**

- La distribution d'un **livret d'accueil aux salariés** concernant les risques dus au métier et les bons gestes liés à l'environnement : remontées des anomalies (évier bouché, fuite d'eau) au client, extinction des lumières et fermeture des fenêtres.
  Le livret d'accueil est distribué à la remise du contrat de travail, avec le règlement intérieur.

- Le suivi des **dépenses d'électricité et d'eau** depuis les trois dernières années au niveau de notre **siège social**, démontrant une stagnation voire une baisse globale :

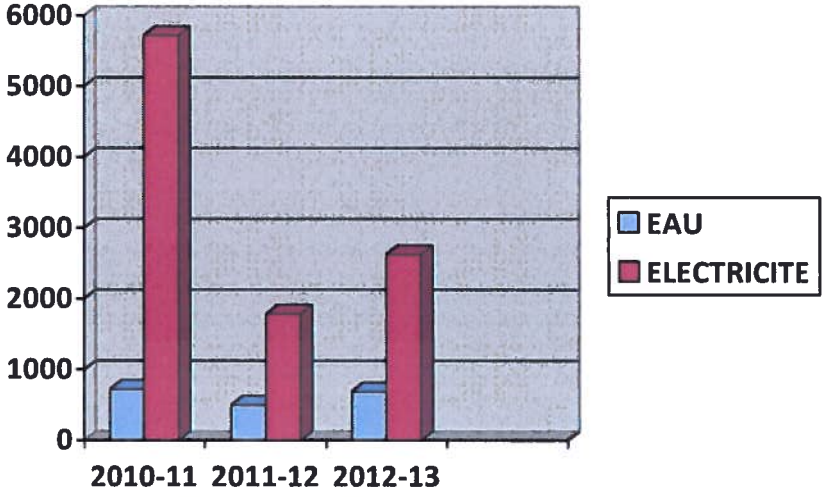

V. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fond et les pots de vin.

- La politique d'ASN concernant la corruption:

Les référencements de nos fournisseurs principaux (produits, matériels) suivent une instruction de référencement basée sur des critères techniques, qualitatifs et de prix, ce qui laisse peu de place à des pratiques corrompues.